



**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**

Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

**ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ**

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King

Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

6 décembre 2011

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
DU CO-JUGE D’INSTRUCTION INTERNATIONAL SUPPLÉANT**

Nommé auprès des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (les « CETC ») pour toute la durée de la procédure par décret royal du 30 novembre 2010, sur approbation du Conseil suprême de la magistrature du Royaume du Cambodge, et ayant prêté serment le 21 février 2011, le co-juge d’instruction international suppléant est appelé, de par la loi, à remplacer son prédécesseur et à assumer les fonctions exercées par celui-ci jusqu’à sa démission inattendue qui a pris effet le 31 octobre 2011 (articles 12, 23, 26 et 27 de la Loi relative aux CETC).

Après avoir exercé ses fonctions depuis l’étranger par des moyens de communication à distance depuis le 14 novembre et ce, en vertu de la règle 14 6) du Règlement intérieur, le co-juge international suppléant a maintenant entamé ses fonctions à Phnom Penh. Soucieux du respect du principe de diligence (règle 21 4) du Règlement intérieur, le co-juge international suppléant entend dès lors procéder, conjointement avec son homologue cambodgien, aux actes d’instruction/judiciaires nécessaires et prendre toutes mesures indispensables à l’administration de son Bureau.

Travaillant conjointement avec son homologue cambodgien, le co-juge international suppléant s’efforcera, conformément à la règle 56 2) du Règlement intérieur des CETC, de tenir le public suffisamment informé des développements significatifs dans le cadre des dossiers n<sup>os</sup> 003 et 004.